



COMMUNE
D'ÉVOLÈNE

SERVICE TECHNIQUE

Le service technique vous renseigne pour vos projets de construction ou de modification du bâti. Il assure également la gestion technique des infrastructures communales.



Important: le service technique a déménagé au rez-de-chaussée du bâtiment à côté de l'administration communale. Les horaires d'ouverture restent identiques.

Prestations

- Permis de construire
- Permis d'habiter
- Paiements directs
- Eau
- Egouts
- Etc.

Constructions

Toute personne désireuse de construire ou de modifier des bâtiments existants, que ce soit sous ou sur le sol, doit au préalable demander une autorisation. Vous pouvez télécharger, ci-dessous, les divers documents précisant les éléments à fournir pour toute demande.

Personnes de contact

Serge Métrailler, collaborateur technique (Constructions, agriculture, sécurité)

Pierre Chevrier, collaborateur technique (Routes, réseaux, infrastructures)

Nathalie Rossier, collaboratrice administrative


Liens

Publication des données géographiques sur internet.

Ces données n'ont en aucun cas un caractère officiel.


<http://gcentre.mapserver.ch/frame.php?site=evolene&lang=fr&group=public&resol=2>


DOCUMENTS

 Annexe a1 multi requérants

 Annexe a2 propriétaires parcelles emplacement

 Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)

 Liste des documents à fournir lors d'une demande d'autorisation de construire

 Marche à suivre

 Marche à suivre (annexes)

 Formulaire de demande d'autorisation de construire



Métraiier Serge

Service technique, Constructions, Chargé de sécurité

027 283 13 00



Rossier Nathalie

Secrétariat, Service technique

027 283 13 00





Chevrier Pierre

Service technique, Infrastructures

027 283 13 00